

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain</b>	<b>A4</b>
<b>Transports scolaires</b>	<b>533</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1111-8, L.4221-1 et R.1111-1,
- VU** le Code général de la propriété des personnes publiques,
- VU** le Code de l'éducation et notamment son article L.214-18,
- VU** le Code du patrimoine,
- VU** le Code des transports et notamment ses articles L.3111-7 et suivants,
- VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 15,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Transports, mobilité, infrastructures

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

les termes de l'avenant de texte n°2 aux conventions passées avec les autorités organisatrices de second rang de Vendée (voir liste des AO2 jointe en 2 annexe 2) dont le projet est présenté en 2 annexe 1,

**AUTORISE**

la Présidente à le signer avec les autorités organisatrices de second rang de Vendée présentées en 2 annexe 2,

**APPROUVE**

l'avenant de texte n°2 aux conventions passées avec les 23 autorités organisatrices de second rang de Vendée (voir liste des AO2 jointe en 2 annexe 4) dont le projet est présenté en 2 annexe 3,

AUTORISE

la Présidente à le signer avec les autorités organisatrices de second rang de Vendée présentées en 2 annexe 4,

APPROUVE

l'avenant de texte n°2 à la convention passée avec la Commune de l'Île d'Yeu dont le projet est présenté en 2 annexe 5,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

APPROUVE

le versement de quatre allocations individuelles de transport adapté aux familles des enfants identifiés en 3 annexe 1,

APPROUVE

l'avenant n° 2 à la convention d'affrètement des services scolaires dans le ressort territorial de Le Mans métropole présenté en 4 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

APPROUVE

l'avenant n°6 à la convention de délégation de compétences avec le SITC de la Région Châteaubriant Nozay Derval présenté en 5 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

APPROUVE

l'avenant n°5 à la convention de délégation de compétences avec la communauté de communes de Pontchâteau St Gildas des Bois présenté en 5 annexe 2,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

APPROUVE

l'avenant n°7 à la convention de délégation de compétences avec la communauté de communes de la Région de Blain présenté en 5 annexe 3,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

APPROUVE

l'avenant n°6 à la convention de délégation de compétences avec la communauté de communes du Pays d'Ancenis présenté en 5 annexe 4,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

APPROUVE

l'avenant n°5 à la convention de délégation de compétences avec la communauté de communes Loire Divatte présenté en 5 annexe 5,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

APPROUVE

l'avenant n°5 à la convention de délégation de compétences avec la communauté de communes de Vallet présenté en 5 annexe 6,

APPROUVE

l'avenant n°6 à la convention de délégation de compétences avec la communauté de communes Cœur d'Estuaire présenté en 5 annexe 7,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

APPROUVE

l'avenant n°6 à la convention de délégation de compétences avec la communauté de communes Loire et Sillon présenté en 5 annexe 8,

APPROUVE

l'avenant n°4 à la convention de délégation de compétences avec la communauté de communes Sud Retz Atlantique présenté en 5 annexe 9,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

APPROUVE

l'avenant n°5 à la convention de délégation de compétences avec la communauté de communes Erdre et Gesvres présenté en 5 annexe 10,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

APPROUVE

l'avenant n°6 à la convention de délégation de compétences avec Pornic Agglo Pays de Retz présenté en 5 annexe 11,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

APPROUVE

l'avenant n°3 à la convention de délégation de compétences en matière de transport scolaire entre la Région des Pays de la Loire et Pornic Agglo Pays de Retz présenté en 5 annexe 12,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

APPROUVE

l'avenant n°6 à la convention de délégation de compétences avec la communauté de communes Sud Estuaire présenté en 5 annexe 13,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

APPROUVE

l'avenant n°4 à la convention de délégation de compétences avec Clisson Sèvre et Maine Agglo présenté en 5 annexe 14,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

APPROUVE

le montant final de la subvention de fonctionnement à la communauté de communes Sèvre et Loire, présenté en 5 annexe 15 pour 2017 pour un montant total de 142 499,40 €,

APPROUVE

la convention de délégation de compétences avec la communauté de communes de Grand Lieu présenté en 6 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

REÇU le 29/09/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs